

FAIMES, Celles

La motte seigneuriale

Monument et site classés par Arrêté royal du 16 octobre 1975

Si la forêt offrait ses fruits aux habitants, elle donna également son nom au hameau. C'est en effet du latin « *silva* », « la forêt », que, par glissements successifs, naquit le français « *Celles* ». Ainsi, peu avant une époque, le XII^e siècle, à laquelle les possesseurs des grands bois limitent de plus en plus les droits d'usage que la coutume avait jusque-là laissés aux habitants des environs, l'évêque de Liège offre ce village à l'abbaye de Saint-Jacques à Liège. Si l'acte de donation est aujourd'hui disparu, il est vraisemblable que ce fût l'évêque Baldéric II qui, lorsqu'il fonda cette abbaye, veilla à lui offrir un domaine foncier à même d'assurer subsistance et profit. Et dans ce domaine figurait le village nommé « *Silva* ». De même, conscient que le droit de l'Église, dit droit canon, rendait les ecclésiastiques incapables de maintenir l'ordre public aussi efficacement que les laïcs, ne serait-ce que par l'interdiction qui leur était faite de porter les armes, Baldéric II fit de son frère Gislebert, comte de Looz, l'avoué de Celles. Mais ici comme ailleurs en Europe les avoués se comportent en seigneurs locaux et méprisent, parfois ouvertement, les devoirs qu'ils ont acceptés lors de la réception de leur avouerie. Se sentant déliés de toute obligation vis-à-vis d'abbés qui ne pouvaient s'opposer à eux par les armes, ils font de leur avouerie un « *fief* » héréditaire – Celles devenant ainsi une partie des possessions des comtes de Looz, successeurs de Gislebert – voire la morcelent afin d'y installer leurs fidèles auxquels ils cèdent un certain nombre de droits. Mais malgré les abus qu'ils subissaient, et qu'ils tentaient de limiter, que ce soit par l'appel à des seigneurs plus puissants, l'évêque ou l'empereur germanique, ou par la rédaction de textes faux attribuant au passé la limitation des pouvoirs des avoués, les abbés ont conscience du caractère indispensable de cette institution qui assure la sécurité de leurs possessions contre les dangers extérieurs.

C'est ainsi que, certainement dès la création de l'avouerie de Celles, est érigée une tour de bois. À cette époque, en effet, seuls les très riches seigneurs, c'est-à-dire les rois, empereurs et hauts dignitaires ecclésiastiques, sont en mesure de financer une construction en pierre. C'est la motte que l'on nomme « *Tour de Faimes* » qui accueille cette construction. De forme rectangulaire, long de 65 m sur 45, ce tertre culmine à une hauteur de 17 m, où il ne mesure plus que 13 m sur 9. Érigé par des ouvriers, libres ou esclaves, la motte était constituée de terres charriées sur place afin d'assurer un avantage stratégique à la tour qui devait la surmonter et permettre la résistance à toute entreprise hostile. Accessible par un chemin en lacet large de 2 m, la tour a aujourd'hui disparu, sans rien laisser comme vestige que des fragments d'os animaux, de ferrailles, de poteries. Il semble donc que le bois n'ait pas résisté aux outrages du temps, même si des traces de bois calciné pourraient laisser penser à un incendie, sans qu'il soit possible de déterminer si cet incendie eut lieu après l'abandon de la tour ou s'il en fut la cause. Cependant, la pierre ayant remplacé le bois au cours du XIII^e siècle, il est évident que Celles ne fut plus occupée militairement depuis cette époque. Nous remarquons d'ailleurs que ce XIII^e siècle est l'époque à laquelle la famille des Pouillet de Faimes prend une importance réelle dans la vie politique de la région, alors qu'elle provient d'un hameau de Celles, qui semble donc avoir surpassé en importance l'ancienne « *Silva* ». Cette émergence du lignage Pouillet eut donc lieu à la faveur d'une diminution ou d'une disparition du pouvoir de l'avoué sur cette région, à moins qu'elle n'en ait été la cause...

Valérie DEJARDIN et Christophe MASSON